



Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)

Date de début des parcours certifiants : 01/09/2026

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2031

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec le DEES

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

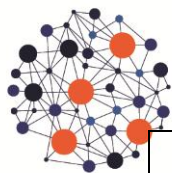
Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

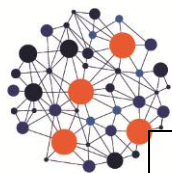


Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle

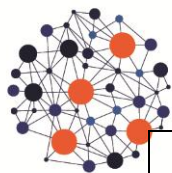
Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP41747BC03 - S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale	<u>RNCP37675 - DE - Assistant de service social</u>	RNCP37675BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37675BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP41747BC03 - S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale	<u>RNCP37677 - DE - Educateur technique spécialisé</u>	RNCP37677BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37677BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP41747BC03 - S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale	<u>RNCP37678 - DE - Conseiller en économie sociale familiale</u>	RNCP37678BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP41747BC03 - S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale	<u>RNCP37679 - DE - Educateur de jeunes enfants</u>	RNCP37679BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37679BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP41747BC03 - S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale	<u>RNCP39694 - LICENCE - Sociologie (fiche nationale)</u>	RNCP39694BC02 - Exploiter des données à des fins d'analyse ET RNCP39694BC06 - Aborder et analyser les situations sociales en appui sur les théories, méthodes, outils de la sociologie ET RNCP39694BC07 - Traiter des données et répondre à des demandes en mettant en œuvre des méthodes et des outils de la sociologie



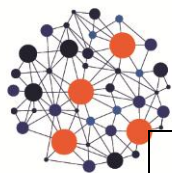
RNCP41747BC03 - S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale	<u>RNCP39696 - LICENCE - Sciences sanitaires et sociales (fiche nationale)</u>	RNCP39696BC02 - Exploiter des données à des fins d'analyse ET RNCP39696BC06 - Analyser et comprendre les enjeux sanitaires et sociaux dans différentes institutions et structures publiques, privées et associatives ET RNCP39696BC07 - Contribuer à des projets sanitaires et sociaux en proposant des analyses en appui sur des savoirs pluridisciplinaires
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP35512 - BUT - Carrières Sociales : Animation Sociale et Socioculturelle</u>	RNCP35512BC06 - Usages numériques ET RNCP35512BC08 - Expression et communication écrites et orales ET RNCP35512BC09 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle ET RNCP35512BC10 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP35514 - BUT - Carrières Sociales : Education Spécialisée</u>	RNCP35514BC06 - Travailler en équipe ET RNCP35514BC07 - Usages numériques ET RNCP35514BC09 - Expression et communication écrites et orales ET RNCP35514BC10 - • Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle ET RNCP35514BC11 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel



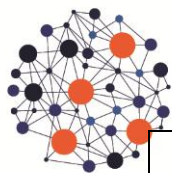
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP35515 - BUT - Carrières Sociales : Assistance Sociale</u>	RNCP35515BC04 - Élaborer et transmettre l'information dans un cadre éthique et déontologique ET RNCP35515BC05 - Usages numériques ET RNCP35515BC07 - Expression et communication écrites et orales ET RNCP35515BC08 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle ET RNCP35515BC09 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP35951 - Licence Professionnelle - Intervention sociale : développement social et médiation par le sport (fiche nationale)</u>	RNCP35951BC01 - Usages numériques ET RNCP35951BC03 - Expression et communication écrites et orales ET RNCP35951BC04 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP35951BC05 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP36938 - BTS - Economie sociale familiale</u>	RNCP36938BC04 - Communiquer et animer une équipe ET RNCP36938BC05 - Participer à la dynamique institutionnelle et partenariale
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP37675 - DE - Assistant de service social</u>	RNCP37675BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37675BC06 - Communication professionnelle en travail social



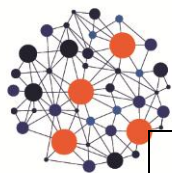
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP37677 - DE - Educateur technique spécialisé</u>	RNCP37677BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37677BC06 - Communication professionnelle en travail social
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP37678 - DE - Conseiller en économie sociale familiale</u>	RNCP37678BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP37679 - DE - Educateur de jeunes enfants</u>	RNCP37679BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37679BC06 - Communication professionnelle en travail social
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP39023 - LICENCE - Psychologie (Fiche nationale)</u>	RNCP39023BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP39023BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP39023BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP39023BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP39694 - LICENCE - Sociologie (fiche nationale)</u>	RNCP39694BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP39694BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP39694BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP39694BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle



RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP39696 - LICENCE - Sciences sanitaires et sociales (fiche nationale)</u>	RNCP39696BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP39696BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP39696BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP39696BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP40056 - Licence Professionnelle - Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques (fiche nationale)</u>	RNCP40056BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP40056BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP40056BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP40056BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP40058 - Licence Professionnelle - Services à la personne (fiche nationale)</u>	RNCP40058BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP40058BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP40058BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP40058BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle



RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP40059 - Licence Professionnelle - Intervention sociale : accompagnement social (fiche nationale)</u>	RNCP40059BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP40059BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP40059BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP40059BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP40065 - Licence Professionnelle - Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (fiche nationale)</u>	RNCP40065BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP40065BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP40065BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP40065BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP40066 - Licence Professionnelle - Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle (fiche nationale)</u>	RNCP40066BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP40066BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP40066BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP40066BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle



RNCP41747BC04 - S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	<u>RNCP40111 - Licence Professionnelle - Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire (fiche nationale)</u>	RNCP40111BC01 - Utiliser les outils numériques de référence ET RNCP40111BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère ET RNCP40111BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel ET RNCP40111BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
---	---	---

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :
RNCP37676 - DE - Educateur spécialisé

Le diplôme d'Educateur Spécialisé

L'éducateur spécialisé exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Professionnel du travail social, il intervient auprès de personnes, de familles, de groupes ou de collectifs confrontés à des situations de vulnérabilité, de handicap, de difficulté sociale ou d'exclusion.

Son intervention s'inscrit dans les politiques de cohésion sociale, de prévention, de protection, d'inclusion et d'émancipation. Il accompagne les personnes dans une démarche éducative et sociale globale, en reconnaissant leur singularité, leurs ressources et leur capacité à participer aux décisions qui les concernent.

Il travaille au sein d'équipes pluriprofessionnelles, dans le respect du projet institutionnel, des droits des personnes accompagnées et des cadres légaux et éthiques du travail social. Selon son contexte d'exercice, il conçoit, met en œuvre, coordonne et évalue des actions socio-éducatives individuelles ou collectives. Il coopère avec les partenaires et les réseaux du territoire afin de contribuer à la continuité des parcours et à la construction de réponses adaptées aux besoins des personnes et des collectifs.

L'éducateur spécialisé développe une veille professionnelle et territoriale. Il analyse les évolutions du secteur, des politiques publiques et des besoins sociaux afin d'ajuster son intervention et de partager ses analyses avec les acteurs concernés.

Le référentiel est structuré en **quatre blocs de compétences** ([DEES – RNCP41747](#)). Le nouveau référentiel s'applique aux parcours certifiants débutant à compter du **1er septembre 2026**.



Les quatre blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc 1 : Concevoir et conduire un accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive et inclusive.
- Bloc 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation.
- Bloc 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale.
- Bloc 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social.

Bloc 1 – Concevoir et conduire un accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive et inclusive

Ce bloc porte sur la conception et la conduite d'un accompagnement éducatif spécialisé, individuel ou collectif, dans une visée préventive et inclusive. Il vise le développement de l'autonomie, la socialisation, l'accès aux droits, la participation à la vie sociale et l'apprentissage des règles de vie en société.

Il mobilise la construction d'une relation éducative, l'observation et l'analyse des situations, l'animation du quotidien comme support éducatif, l'adaptation des médiations et la mise en œuvre d'actions socio-éducatives. L'éducateur spécialisé ajuste son intervention aux besoins, aux potentialités et au rythme des personnes accompagnées.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à démontrer comment vous analysez une situation, construisez une relation éducative, concevez des interventions adaptées et évaluez leurs effets. Vous montrerez notamment la manière dont vous mobilisez le quotidien, les activités, les médiations et les ressources de l'environnement au service de l'accompagnement.

Bloc 2 – Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

Ce bloc concerne le soutien de l'autodétermination, de l'expression et de la participation des personnes dans les décisions, les projets et les actions qui les concernent. Il s'inscrit dans une perspective d'émancipation, d'inclusion et de reconnaissance du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs.

Il implique la co-construction, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de projets éducatifs individuels ou collectifs. Il comprend également la conception et l'animation de projets collectifs d'action éducative ou de développement social, dans une approche participative, préventive et inclusive.

L'éducateur spécialisé adopte une posture réflexive et éthique. Il prend en compte les dimensions émotionnelles, corporelles, relationnelles et sociales des situations. Il veille à favoriser l'expression des choix, à soutenir les capacités d'initiative et à créer les conditions d'une participation réelle des personnes accompagnées.

Dans votre dossier de validation, vous devrez illustrer la manière dont vous associez les personnes à leur accompagnement, soutenez leur pouvoir de décision et construisez avec elles des réponses adaptées à leurs attentes, à leurs besoins et à leurs projets.



Bloc 3 – S’inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale

Ce bloc porte sur l’inscription de l’intervention éducative dans un environnement partenarial et territorial. Il mobilise la veille professionnelle, l’analyse des politiques publiques, l’expertise sectorielle et la capacité à développer des coopérations avec les acteurs concernés par les parcours des personnes accompagnées.

L’éducateur spécialisé participe à la construction de continuités de parcours. Il coopère avec les institutions, les services, les associations, les professionnels, les personnes accompagnées et leur entourage. Il contribue à l’identification des ressources disponibles et à la construction de réponses concertées face aux besoins individuels et collectifs.

Ce bloc s’appuie sur un diagnostic partagé avec les parties prenantes d’un territoire. Il prend en compte les enjeux des politiques de cohésion sociale, les inégalités sociales et environnementales, les évolutions des besoins sociaux ainsi que les enjeux de transition écologique.

Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous mobilisez les ressources du territoire, développez des partenariats, participez à un travail en réseau et contribuez à l’élaboration de réponses adaptées, cohérentes et innovantes.

Bloc 4 – S’inscrire dans un contexte professionnel du travail social

Ce bloc concerne l’inscription de l’éducateur spécialisé dans son cadre professionnel, institutionnel et éthique. Il porte sur l’organisation de l’activité, la communication professionnelle, la coopération au sein d’une équipe, l’usage réfléchi des outils numériques et la participation à la qualité de l’action menée.

Il implique d’agir en responsabilité, dans le respect des droits des personnes, du secret professionnel, de la confidentialité, des règles déontologiques et des obligations réglementaires. L’éducateur spécialisé contribue à la dynamique collective de travail, à la circulation des informations utiles et à la continuité de l’accompagnement.

Ce bloc comprend également l’inscription dans une démarche d’amélioration continue, d’analyse des pratiques et de développement professionnel. Il suppose de situer son intervention dans les cadres institutionnels, légaux et organisationnels qui structurent le travail social.

Dans votre dossier, il sera important d’explicitier votre positionnement professionnel, votre contribution au collectif de travail, vos modalités de communication, votre usage des écrits et outils professionnels ainsi que votre démarche de développement des compétences.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d’obtention d’un diplôme ou d’un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu’alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l’école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d’une vie professionnelle et sociale, dans



quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.

Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.



Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec le DEES. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.



N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox et Digiforma vous permettent d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail.



Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures + 1h d'entretien post-jury

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Etude du dossier de faisabilité : 300€ TTC si accès à un financement (90€ TTC si autofinancement)

Tarif horaire pour l'accompagnement à la rédaction du livret de validation et pour le rendez-vous post-jury : 80€ TTC si accès à un financement (65€ TTC si autofinancement).

Les frais de jury sont de 300€ pour les diplômes de l'éducation nationale (du niveau 3 au niveau 6) et sont finançables via le CPF ou les OPCO

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

Accompagnatrice VAE

[Marie Cassagnes](#), doctorante en sciences de l'éducation et de la formation et formatrice-consultante, formée à l'accompagnement VAE (novembre 2024) et formée pour exercer en tant qu'architecte de parcours VAE.

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO sont également possibles (*le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi pour la VAE*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :



- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO, votre employeur, France travail ou transition pro sont également possibles (le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi pour la VAE).

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client. Ces échanges préalables à la formation nous permettent de réaliser une analyse détaillée de vos besoins.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation tripartite ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) permet d'exercer le métier d'éducateur spécialisé dans les champs de l'action sociale, du médico-social, de la protection de l'enfance, du handicap, de l'inclusion, de l'insertion, de l'hébergement, de la prévention spécialisée, de la santé ou encore de l'accompagnement des personnes âgées et de leurs proches.

Les éducateurs spécialisés peuvent exercer dans des établissements et services publics, associatifs ou privés : établissements et services médico-sociaux, instituts médico-éducatifs, services d'accompagnement à la vie sociale, maisons d'enfants à caractère social, dispositifs de protection de l'enfance, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, services d'aide éducative, structures d'insertion, hôpitaux, établissements scolaires ou dispositifs de prévention et de développement social local.

Le métier relève du code ROME **K1207 – Éducation spécialisée**. Le marché de l'emploi pour ce métier demeure dynamique : France Travail recensait 31 150 offres déposées par les employeurs et partenaires au cours des douze derniers mois, pour 16 820 demandeurs d'emploi recherchant ce métier au premier trimestre 2026. Ces indicateurs doivent toutefois être interprétés selon les territoires, les employeurs, le type de contrat et les spécialités d'intervention recherchées.

Le DEES est un diplôme de niveau 6 qui confère le **grade de licence** et correspond à 180 crédits ECTS. Il facilite ainsi l'accès à des formations de niveau master, sous réserve des conditions



d'admission définies par les établissements. Il peut notamment constituer un socle pour poursuivre ou évoluer vers des fonctions de coordination, d'encadrement, d'expertise, de conduite de projet ou d'ingénierie sociale.

Les principales poursuites de formation envisageables comprennent notamment :

- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) ;
- des masters universitaires, notamment dans les domaines des sciences de l'éducation et de la formation, de l'intervention et du développement social, de la sociologie, de la santé publique, de la gestion des organisations sociales ou du management des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- des formations complémentaires pouvant notamment conduire à l'exercice de fonctions de médiateur familial, de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou de conseiller conjugal et familial, selon les prérequis et conditions propres à chacune de ces formations.

L'évolution professionnelle peut aussi s'appuyer sur l'expérience acquise : prise de responsabilités dans un service ou un établissement, référence de parcours, coordination de projets, participation à des démarches qualité, formation de pairs, tutorat de stagiaires, développement de partenariats territoriaux ou engagement dans des fonctions d'expertise. Les accès à des fonctions d'encadrement ou de direction exigent toutefois généralement une expérience professionnelle et la certification complémentaire adaptée.